



Office cantonal de la santé
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

N/réf. PGI-PHB/TLU/sa

Genève, le 27 mars 2025

COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE DE PLANIFICATION HOSPITALIERE
(DSM - Z 348)

Rapport d'activité législature 2023 – 2028

1^{ère} année

(1^{er} février 2024 – 31 janvier 2025)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 6, lettre a, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;
- Règlement instituant une commission consultative en matière de planification hospitalière, du 3 février 2010 (RComPlanH; J 3 05 52).

II. Compétences de la commission

La commission a pour but de réunir, aux fins de consultation, les principaux partenaires concernés par l'élaboration de la planification hospitalière cantonale (article 2 RComPlanH).

III. Composition de la commission

La commission comprend 14 membres (titulaires et suppléants), nommés conformément aux arrêtés du Conseil d'Etat du 31 janvier 2024 (465-2024), du 29 mai 2024 (2458-2024) et du 6 novembre 2024 (4533-2024), dont 4 femmes et 10 hommes. La parité des sexes, à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté (art. 5 al. 4 LCOF) n'est pas atteinte au sein des membres nommés.

IV. Activités de la commission

La commission a tenu quatre séances durant la période considérée. Elle s'est réunie le 30 mai, le 28 juin, le 26 septembre et le 31 octobre 2024.

Les travaux de la commission se sont poursuivis dans le contexte de la préparation de la nouvelle planification hospitalière 2025-2028 :

- Identification des besoins dans les trois domaines de la planification hospitalière (soins aigus, réadaptation et psychiatrie).
- Évaluation de la hausse des besoins en soins liés à l'augmentation et au vieillissement de la population.
- Réflexion sur les pistes de solutions pour limiter le recours à l'hospitalisation et sur le transfert vers l'ambulatoire.
- Aperçu des autres domaines du rapport de planification sanitaire, comme la planification médico-sociale, les projets stratégiques et le personnel de santé.
- Discussion sur les critères de l'appel d'offres pour l'élaboration de la liste hospitalière.
- Réflexion sur le processus d'élaboration de la liste hospitalière.
- Echange sur l'élargissement des réflexions de la commission pour permettre une vision d'ensemble du domaine et des leviers permettant le pilotage. Dans ce cadre, la commission suivra les projets d'évolution du système identifiés dans le rapport de planification sanitaire et se réunira périodiquement.

V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par l'office cantonal de la santé, service de la santé numérique et du réseau de soins (SNRS).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Préparation des ordres du jour et prise de procès-verbaux des séances de la commission.
- Transmission de tous documents utiles aux membres de la commission dans l'exercice de leur mandat.
- Gestion des jetons de présence.

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Montant total de 1 722,50 francs pour la période.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Monsieur Philippe Bertschy
Président de la commission